



Binche, le mercredi 5 septembre 2018

## **Infos et calendrier 2018 – 2019**

**Chers parents,**

**Nous voici en route pour une nouvelle année scolaire. Vous avez choisi notre école pour votre enfant.**

**Nous vous remercions de votre confiance !**

**Lors de son inscription, vous avez reçu le règlement de l'école.**

**Nous vous invitons à le lire à nouveau.**

**Le service administratif de l'école est à votre disposition pour vous en fournir un si toutefois vous ne le possédez plus.**

### ***Voici quelques informations pratiques...***

#### **1. Les Congés légaux.**

1<sup>er</sup> trimestre : - Jeudi 27 septembre 2018 : Fête de la Fédération Wallonie Bruxelles

**!!! - Mardi 2 octobre, vendredi 16 novembre et vendredi 30 novembre 2018 : formations pédagogiques**

**Les élèves des classes maternelles et primaires sont en congé !!!**

- Du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018 : congé d'automne

- Du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 : vacances d'hiver

2<sup>ème</sup> trimestre : - Congé de Carnaval : du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2019 inclus

- Vacances de printemps : du lundi 8 avril au lundi 22 avril 2019 inclus

3<sup>ème</sup> trimestre : - Congé de la fête du travail : mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019

- Congé de l'Ascension : jeudi 30 mai 2019

- Congé de Pentecôte : lundi 10 juin 2019

- Vacances d'été : à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019



#### **2. Bulletins.**

- Les 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> primaires recevront un bulletin aux dates suivantes :

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>1<sup>er</sup> bulletin (Noël)<br/>Vendredi 21/12/18</b> | <b>2<sup>ème</sup> bulletin (Pâques)<br/>Vendredi 05/04/19</b> | <b>3<sup>ème</sup> bulletin (Fin d'année)<br/>Jeudi 27/06/19</b> |
|---|--|--|

- Les 6<sup>èmes</sup> primaires recevront un bulletin aux dates suivantes :

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>1<sup>er</sup> bulletin (Noël)<br/>Vendredi 21/12/18</b> | <b>2<sup>ème</sup> bulletin<br/>Fin mai – début juin 2019</b> | <b>3<sup>ème</sup> bulletin (Fin d'année)<br/>Mercredi 26/06/19</b> |
|---|---|---|

#### **Remarques :**

1. Les Evaluations Externes Non-Certificatives (EENC) portant sur l'Eveil – Initiation Scientifique se dérouleront cette année la semaine du 8 au 12 octobre 2018 pour les élèves de 3<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> années primaires.

2. Au terme des 6 années primaires, le 26 juin 2019, les élèves de P6 reçoivent, si réussite de l'épreuve externe commune de la FWB, un certificat d'études de base (CEB).

### 3. Réunions de parents.

Une réunion collective se tiendra en classe au cours des semaines de septembre.

Ce sera l'occasion de rencontrer la/le titulaire de votre enfant, d'y recevoir les informations et de poser vos questions.

| <b>M1A Accueil<br/>Mme Aurélie</b> | <b>M1B<br/>Mme Sylvie</b>         | <b>M1C/M2A<br/>Mme Anaïs</b>      | <b>M2B/M3B<br/>Mme Lorelei</b>    | <b>M3A<br/>Mme Valeri</b>      |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Vendredi<br>07/09/2018 à<br>15h45  | Vendredi<br>14/09/2018 à<br>15h30 | Vendredi<br>14/09/2018 à<br>15h30 | Vendredi<br>14/09/2018 à<br>15h30 | Jeudi<br>13/09/2018 à<br>15h30 |

| <b>P1</b>                      | <b>P2</b>                      | <b>P3</b>                         | <b>P4</b>                         | <b>P5</b>                      | <b>P6</b>                      |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Jeudi<br>06/09/2018 à<br>15h30 | Jeudi<br>06/09/2018 à<br>15h30 | Vendredi<br>28/09/2018 à<br>15h30 | Vendredi<br>28/09/2018 à<br>15h30 | Mardi<br>04/09/2018 à<br>17h00 | Mardi<br>25/09/2018 à<br>15h40 |

Des réunions de parents individuelles se tiendront également au cours de l'année scolaire.

Des rencontres peuvent aussi se faire à la demande des parents et/ou des enseignants.

### 4. Piscine.

**Les cours sont obligatoires.** La participation financière pour l'entrée à la piscine est fixée à 1,20€ + prix du transport scolaire. Un courrier vous parviendra sous peu précisant le prix plein ainsi que les modalités.

Horaire de la piscine en tournante pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire.



**Un équipement en ordre est indispensable pour profiter pleinement de ce cours :**

1 bonnet de bain ;

1 maillot classique pour les garçons (les bermudas sont interdits) ;

1 maillot une pièce pour les filles.

La tenue sera marquée au nom de l'enfant et lavée régulièrement.

Les vendredis en matinée de SEPTEMBRE et OCTOBRE : les classes de 4<sup>èmes</sup> et de 6<sup>èmes</sup> années primaires

Les vendredis en matinée de NOVEMBRE et DECEMBRE : les classes de 3<sup>èmes</sup> et de 5<sup>èmes</sup> années primaires

### 5. Divers.

- ✓ **Olympiades sportives et visite du Collège** pour les 6<sup>èmes</sup> primaires : le jeudi 11 octobre 2018 avec les élèves du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire du Collège Notre-Dame de Bon Secours
- ✓ **Photos scolaires** : le jeudi 18 octobre 2018
- ✓ **Marche parrainée en école** : le vendredi 19 octobre 2018
- ✓ **« Classes de mer »** : pour les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> primaires du 22 au 26 octobre 2018
- ✓ **Bal des Citrouilles des maternelles** : le vendredi 26 octobre 2018
- ✓ **Saint Nicolas** nous rendra visite le mercredi 5 décembre 2018
- ✓ **Souper de l'Association des Parents du Petit Collège (APPC)** : le 23 novembre 2018
- ✓ **Marché de Noël** : le jeudi 20 décembre 2018
- ✓ **Réunion « classes de neige »** : pour les 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> le mardi 22 janvier 2019 à 18h30
- ✓ **Marche ADEPS** organisée par l'Association des Parents du Petit Collège : le dimanche 24 mars 2019
- ✓ **20<sup>ème</sup> Fête des enfants** : le dimanche 5 mai 2019 TOUTE LA JOURNEE
  - ✓ Spectacle des enfants à partir de 10h00
- ✓ **« Classes de neige »** : pour les 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> primaires du 11 au 20 mars 2019
- ✓ **Souper fromage « classes de neige »** : le vendredi 26 avril 2019
- ✓ **Remise des « diplômes »** pour les 3<sup>èmes</sup> maternelles : le mercredi 19 juin 2019
- ✓ **Remise des « diplômes »** pour les 6<sup>èmes</sup> primaires : le mercredi 26 juin 2019 à 18 heures

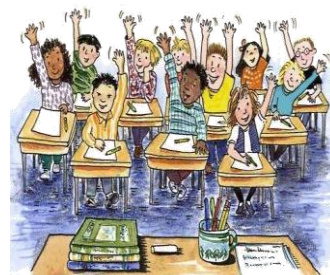
## 6. Comptes sous réserve de modifications durant l'année

Un document « Frais scolaires /classe » vous parviendra sous peu.

### Frais directement liés aux projets éducatifs et pédagogiques :

- Livres à caractère pédagogique selon les projets
- Participation aux spectacles et visites selon les projets

Remarque : le journal de classe est offert par l'école.



### Frais liés aux prestations de services :

- **Repas chauds**  
Maternelles 4,00 €  
Primaires 4,50 €

(Une avance de 50 € vous sera demandée)

- **Potage**  
Maternelles gratuit  
Primaires 0,50 €

- **Etude** **Primaires = 0,80 € par jour**

**Nous demandons aux parents de NE PAS VENIR chercher leur enfant avant 16h10.**

Vous recevrez, en fin de mois, une facture reprenant le nombre de périodes pendant lesquelles votre enfant a participé à l'étude dirigée. Nous vous demandons de payer cette facture par virement bancaire au **BE 61 8333-4412-2217**

avec une communication comportant :

**PC, NOM et PRENOM DE VOTRE ENFANT, LA CLASSE et LE MOTIF DE PAIEMENT**

- **Garderie** **1,20 € l'heure**

La garderie est assurée et encadrée par l'Asbl « Binche garderie ».

Pour tout contact : Mme Baudouin, coordinatrice, au 0493.18.47.40

Vous recevrez, en fin de mois, une facture reprenant le nombre de périodes pendant lesquelles votre enfant a participé à la garderie. Nous vous demandons de payer cette facture par virement bancaire.

L'étude et la garderie vous donnent droit à des réductions fiscales. Vous recevrez donc une attestation conforme pour votre déclaration fiscale.

|  |  |
|--|--|
| Garderie du matin de 6h30 à 7h30                                       | 1 période, soit 1,20€                      |
| De 7h30 à 8h00 pour les maternelles                                    | 1 période, soit 1,20€                      |
| De 8h00 à 8h30 pour les maternelles                                    | Gratuit, service rendu par les enseignants |
| De 7h30 à 8h30 pour les primaires (dans la cour)                       | Gratuit, service rendu par l'école         |
| De 15h15 à 15h30 cour (récréation)                                     | Gratuit, service rendu par les enseignants |
| <b>Etude au Petit Collège de 15h30 à 16h10</b>                         | <b>0,80€ pour chaque étude</b>             |
| Garderie au Petit Collège de 15h30 à 16h30                             | 1 période soit 1,20€                       |
| Garderie au Petit Collège de 16h30 à 17h30                             | 1 période soit 1,20€                       |
| Garderie au Petit Collège de 17h30 à 18h00                             | 1 période soit 1,20€                       |
| Garderie au Petit Collège le mercredi après-midi de 12h25 jusque 18h00 | 1,20€ l'heure                              |

Nous vous encourageons à effectuer **tous vos paiements par virement bancaire.**

Cela évite à votre enfant de circuler avec de l'argent et vous avez, par vos extraits, la preuve de vos paiements.

N° compte bancaire école : **BE 61 8333-4412-2217**

avec une communication comportant :

**PC, NOM et PRENOM DE VOTRE ENFANT, LA CLASSE et LE MOTIF DE PAIEMENT**

**!!! Les devoirs ne peuvent pas s'effectuer à la garderie mais à l'étude dirigée par un enseignant !!!**



Nous vous rappelons que :

→ Toute absence à l'école doit être justifiée dans les plus brefs délais !!!

→ Nous vous demandons, par respect pour la scolarité de votre enfant et pour le travail de son enseignant, de continuer à être vigilant à l'arrivée ponctuelle de votre enfant à l'école

!!! La grille sera fermée chaque jour à 8h35 !!!

→ Dès le **lundi 3 septembre au matin** les parents des élèves de primaire n'ont plus accès à la cour.

En effet, chaque matin, nous demandons que les enfants des classes primaires soient déposés devant la grille.

→ Les cours de gymnastique et de natation sont également obligatoires. Toute absence à un de ces cours doit être justifiée par un certificat médical cohérent.

Vous remerciant pour votre précieuse collaboration,  
la direction et l'équipe enseignante vous souhaite une bonne année  
scolaire 2018-2019